

PERMIS UNIQUE AVIS DE DÉCISION

Le Député-Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'en vertu des Codes de l'Environnement et du Développement Territorial, un permis unique a été octroyé en date du 08 octobre 2026 par le Collège communal.

Le demandeur est Monsieur LIGOT demeurant au Clos du Coqueron, 40 à BOSSIERE.

Le terrain concerné est situé Rue des Forrières à 5032 BOSSIERE et cadastré Division 9, section B numéro 471F3, 471N2.

Le projet consiste en la construction d'une habitation avec garage, car-port, piscine, pool house et d'un système d'épuration individuelle en dérogation à l'obligation de raccordement à l'égout.

La décision peut être consultée à l'Administration communale de GEMBLoux – Service Urbanisme, Parc d'Epinal à 5030 GEMBLoux chaque jour ouvrable pendant les heures accessibles au public.

A cet égard, nous vous demandons de prendre un rendez-vous auprès du Service Urbanisme soit par téléphone au 081/626.331 – 081/626.369 ou par courriel à urbanisme@gembloux.be

Conformément aux modalités définies à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'Environnement, il vous est loisible d'introduire un recours auprès du Gouvernement wallon dans les 20 jours à dater du . L'adresse à laquelle le recours doit être introduit, sous peine d'irrecevabilité, est la suivante:

SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
A l'attention Madame Bénédicte HEINDRICHs, Directrice générale
Avenue Prince de Liège 15
5100 NAMUR (Jambes)

Le recours doit être introduit à l'aide du formulaire prévu à l'annexe XI de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'Environnement, formulaire disponible auprès de l'Administration communale et sur le site www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/20521 du Service Public de Wallonie. Il doit être accompagné de la preuve du paiement de 25,00 € sur le compte BE44 0912 1502 1545 de la Direction des Permis et Autorisations du Département des Permis et Autorisations.

La Directrice générale



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre



Benoît DISPA